



# SEMAINE EUROPÉENNE DE LA VACCINATION

Du 24 au 30 avril 2019

**Dossier de presse**



## Contacts presse

Direction générale de la Santé - [presse-dgs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr) - 01 40 56 84 00

 @MinSoliSante  @MinSoliSante

Santé publique France - [presse@santepubliquefrance.fr](mailto:presse@santepubliquefrance.fr)

Vanessa Lemoine : 01 55 12 53 36 - Matthieu Humez : 01 41 79 69 61

Cynthia Bessarion : 01 71 80 15 66 - Stéphanie Champion : 01 41 79 67 48

 @santeprevention  @santepubliquefrance  @santepubliquefrance



## Sommaire



### **I. Une mobilisation exceptionnelle pour restaurer la confiance**

1. Un rendez-vous essentiel pour parler des vaccinations
2. Une première en France : une campagne nationale des pouvoirs publics sur la vaccination
3. Un Village Info Vaccination dans chaque région
4. Le site [Vaccination-Info-Service.fr](https://www.vaccination-info-service.fr) évolue

### **II. Des premiers effets positifs des vaccinations obligatoires sur la protection des jeunes enfants**

1. Une couverture vaccinale en augmentation escomptée chez les nourrissons soumis à l'obligation
2. Une couverture vaccinale en hausse mais encore à améliorer chez les enfants non soumis à l'obligation
3. Une surveillance continue des vaccins

### **III. L'adhésion des professionnels de santé et des parents progresse**

1. L'importance de la vaccination progresse dans l'opinion des jeunes parents
2. L'adhésion des pédiatres et des médecins généralistes à la vaccination et aux nouvelles obligations vaccinales est élevée

### **IV. Ressources**

## UNE MOBILISATION EXCEPTIONNELLE POUR RESTAURER LA CONFIANCE

### 1. Un rendez-vous essentiel pour parler des vaccinations

Cette année, la **Semaine européenne de la vaccination (SEV)** se déroulera dans toute la France du **24 au 30 avril 2019**. Cet événement est un moment privilégié pour sensibiliser la population à cet enjeu de santé publique considérable. Créée en 2005 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la SEV se déroule aujourd'hui dans le monde entier, dans près de 200 pays. Son objectif est de rappeler à tous que la vaccination est un moyen de prévention précieux qui contribue, partout dans le monde, à protéger des personnes de tous les âges contre des maladies infectieuses potentiellement graves, voire mortelles.

**Les maladies les plus contagieuses et qui sont à prévention vaccinale touchent les enfants très tôt dans la vie.** En France et dans le reste du monde, les jeunes enfants sont donc une cible prioritaire des programmes

de vaccination. Si la couverture vaccinale du nourrisson augmente et se rapproche maintenant des objectifs de santé publique, il n'en est pas de même pour l'enfant plus grand et surtout l'adolescent. Certains niveaux de couvertures vaccinales restent insuffisants, entraînant la recrudescence de maladies évitables telles que la rougeole, qui continue de circuler et de causer des décès en France. Chez l'adolescent, la couverture contre l'hépatite B est très en dessous de l'attendu, exposant les jeunes adultes à des infections.

**La vaccination est une des actions de santé publique les plus efficaces.** Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 2 à 3 millions de vies sont sauvées chaque année grâce à cet acte simple de prévention. Pourtant, elle fait l'objet d'une certaine défiance de la part d'une partie de la population française, ce qui entraîne des retards dans les vaccinations et donc des difficultés à éliminer certaines maladies graves telles que la rougeole. À la suite de la concertation citoyenne sur la vaccination, la nécessité de faire reculer les maladies infectieuses a conduit les pouvoirs publics à étendre l'obligation vaccinale chez les enfants de moins de 2 ans. Pour les nourrissons nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, l'*haemophilus influenzae* b, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons et la rubéole sont obligatoires avant l'âge de 2 ans. La réforme commence à porter ses fruits mais il faut continuer de promouvoir la vaccination à tous les âges de la vie.



Parlez-en à votre médecin, à votre sage-femme  
ou demandez conseil à votre pharmacien.

**SEMAINE EUROPÉENNE  
DE LA VACCINATION**  
Du 24 au 30 avril 2019



## 2. Une première en France : une campagne nationale des pouvoirs publics sur la vaccination

Dans la continuité des actions pédagogiques en faveur des vaccinations, le Ministère des Solidarités et de la Santé et Santé publique France lancent pour la première fois en France une grande campagne de promotion de la vaccination. Sur un ton positif et mobilisateur, le thème « **La meilleure protection c'est la vaccination** » rappelle qu'il s'agit du moyen de prévention le plus efficace et le plus sûr contre de nombreuses maladies infectieuses potentiellement graves telles que les méningites à méningocoque, la rougeole, la coqueluche et le tétanos. La campagne a pour objectif de rappeler les bénéfices avérés de la vaccination, en vue de renforcer la confiance. Elle sera **diffusée à la télévision du 21 avril au 11 mai** et visible sur le web, les réseaux sociaux et dans la presse. Elle **s'adresse à toute la population**, mais en particulier :



- aux **parents d'enfants de moins de 6 ans**, premièrement concernés par la vaccination car la majorité des recommandations du calendrier vaccinal s'appliquent pendant la petite enfance ;
- et aux **jeunes adultes sans enfant, de 25 ans et plus**, qui figurent parmi les plus hésitants à la vaccination.

En amont de son lancement, plus de 120 000 professionnels de santé, acteurs indispensables de la vaccination, ont été sensibilisés et ont reçu un courrier leur présentant la campagne de communication, ses enjeux, ses objectifs et les ressources pour la relayer tels que :



- un dépliant présentant la campagne de communication ;
- une affichette portant la signature de la campagne « *La meilleure protection, c'est la vaccination* » pour l'apposer dans les cabinets, officines ou établissements ;
- un résumé des ressources que Santé publique France met à leur disposition de façon gratuite pour accompagner leur pratique et le dialogue avec les patients (collection « *Repères pour votre pratique* », carte postale du calendrier vaccinal etc.).



### 3. Un Village Info Vaccination dans chaque région

La semaine de la vaccination est un temps fort pour les agences régionales de santé (ARS) et leurs partenaires qui iront cette année à la rencontre des habitants pour les informer et répondre à leurs interrogations. Dans chaque région, un Village Info Vaccination sera installé pour informer les habitants sur les vaccinations à travers des animations, des ateliers ludiques et des stands informatifs. Les carnets de santé et de vaccination pourront être vérifiés et des vaccinations sur place pourront être proposées. **Contactez l'ARS correspondante pour en savoir plus concernant les événements.**

Grenoble le 24 et Clermont-Ferrand le 26 avril - Auvergne Rhône-Alpes

Dijon le 24 et Besançon le 26 avril - Bourgogne Franche-Comté

Rennes le 24 et Brest le 26 avril - Bretagne

Orléans le 24 et Châteauroux le 26 avril - Centre Val-de-Loire

Bastia le 24 et Ajaccio le 26 avril - Corse

Nancy le 24 et Reims le 26 avril - Grand Est

Abymes le 3 mai - Guadeloupe

Saint-Laurent du Maroni le 24 avril - Guyane

Lens le 24 et Maubeuge le 26 avril - Hauts-de-France

Gennevilliers le 24 et Paris le 26 avril - Ile-de-France

Evreux le 24 et Caen le 26 avril - Normandie

Bordeaux le 24, Limoges le 26 et Poitiers le 29 avril - Nouvelle Aquitaine

Montpellier le 24 et Toulouse le 26 avril - Occitanie

Avignon le 24 et La Seyne-sur-mer le 27 avril - Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Châtaigneraie le 24 et Laval le 26 avril - Pays de la Loire

### 4. Le site vaccination-Info-Service.fr évolue

*Vaccination-info-service.fr*, le site institutionnel grand public de référence sur les vaccinations, aborde les vaccinations disponibles en France sous tous leurs aspects. **Il a accueilli plus de 800 000 visiteurs uniques depuis le début de l'année et plus de 5 millions depuis son lancement en mars 2017.**

Le site dispose désormais d'un espace spécialement conçu pour les professionnels de santé, acteurs essentiels de la vaccination. Cet *Espace Pro* regroupe les informations les plus récentes sur les vaccinations et propose des informations fiables, du domaine juridique au domaine scientifique, en passant par les questions pratiques. Tout comme le reste du site, il a vocation à être régulièrement mis à jour et enrichi.

Vaccination contre l'hépatite B et sclérose en plaques, vaccin ROR et autisme, dangerosité de l'aluminium dans les adjuvants... des rumeurs et des fausses informations ont été relayées sur les réseaux sociaux et parfois dans les médias traditionnels. Certaines circulent toujours et suscitent des inquiétudes dans la population, sans qu'il soit facile pour le professionnel de trouver rapidement des réponses fiables, fondées sur les connaissances scientifiques. **La rubrique « Controverse » fournit une analyse objective des faits et permet d'en savoir plus sur la provenance de certaines informations.**

Pour en savoir plus : [professionnels.vaccination-info-service.fr](https://professionnels.vaccination-info-service.fr)



## DES PREMIERS EFFETS POSITIFS DES VACCINATIONS OBLIGATOIRES SUR LA PROTECTION DES JEUNES ENFANTS

### 1. Une couverture vaccinale en augmentation escomptée chez les nourrissons soumis à l'obligation

Les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, *l'haemophilus influenzae b*, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons et la rubéole sont obligatoires avant l'âge de 2 ans pour les nourrissons nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Pour les enfants nés avant 2018, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite restent obligatoires aux âges de 2, 4 et 11 mois mais les autres vaccinations restent recommandées.

#### Méthodologie

Santé publique France a comparé les **couvertures vaccinales à 7 mois des nourrissons** nés entre janvier et mai 2018, avec celles des nourrissons nés entre janvier et mai 2017, pour les vaccinations contre la coqueluche, *l'haemophilus influenzae* de type b, l'hépatite B, le pneumocoque et le méningocoque C. La couverture vaccinale contre ces maladies infectieuses a connu une nette amélioration avec :

- ✓ **+5,5 points pour l'utilisation du vaccin hexavalent (diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, hépatite B et infections à *haemophilus influenzae* de type b).** 98,6% des nourrissons nés en 2018 ont reçu leur première vaccination en utilisant les vaccins hexavalents incluant l'hépatite B, contre 93,1% pour ceux nés en 2017. Le gain de couverture est particulièrement important dans les régions Occitanie (+8,9%), Provence-Alpes-Côte D'Azur (+8,7) et Auvergne-Rhône-Alpes (+8,4).

Régions	Au moins une dose de vaccin hexavalent		
	Cohorte 2017 (%)	Cohorte 2018 (%)	Différence (points)
Auvergne Rhône-Alpes	90,0	98,3	8,4
Bourgogne Franche-Comté	93,2	98,5	5,3
Bretagne	93,0	98,9	6,0
Centre Val-de-Loire	95,6	99,1	3,5
Corse	92,7	98,1	5,4
Grand Est	94,4	98,8	4,4
Hauts-de-France	95,7	99,2	3,5
Ile-de-France	94,8	98,7	3,9
Normandie	96,1	99,1	3,0
Nouvelle Aquitaine	92,5	98,6	6,0
Occitanie	89,1	98,0	8,9
Pays de la Loire	93,6	99,0	5,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	89,3	98,0	8,7
Guadeloupe	98,0	99,8	1,7
Guyane	87,4	93,8	6,4
Martinique	97,7	99,3	1,6
Réunion	97,5	99,4	1,9
<b>France entière</b>	<b>93,1</b>	<b>98,6</b>	<b>5,5</b>

NB : les données issues du Système national des données de santé (SNDS) pour la Guyane ne couvrent pas l'ensemble du territoire et surestiment très vraisemblablement la couverture vaccinale.

- ✓ **+1,4 point de couverture vaccinale de la 1<sup>ère</sup> dose du vaccin contre le pneumocoque.**  
Chez les nourrissons nés en 2018, la couverture vaccinale contre le pneumocoque (1 dose) est de 99,4%, contre 98,0% pour ceux nés en 2017. L'augmentation est particulièrement importante en Occitanie, Paca et en Auvergne-Rhône-Alpes (+1,9).
- ✓ **La couverture vaccinale de la 1<sup>ère</sup> dose du vaccin contre le méningocoque C est passée de 39,3% en 2017 à 75,7% en 2018.**

## **2. Une couverture vaccinale en hausse mais encore à améliorer chez les enfants non soumis à l'obligation**

Il est trop tôt pour mesurer les effets de l'obligation vaccinale **contre la rougeole**, la première dose du vaccin étant administrée à 12 mois. Toutefois, il est possible de comparer les couvertures vaccinales des enfants ayant eu un an en 2018 avec celles des enfants ayant eu un an en 2017. Chez les enfants ayant eu un an en 2018, **la couverture vaccinale ROR (1 dose) est de 87,2%, contre 85,0% chez ceux ayant eu un an en 2017**. Cette augmentation varie de 0,2 point (Corse) à 3,2 points (Nouvelle Aquitaine).

Cette augmentation traduit une prise de conscience liée à la communication effectuée autour de la vaccination et à la médiatisation de l'épidémie actuelle de rougeole. **Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, 633 cas de rougeole ont été déclarés, dont 193 (30%) hospitalisés et 1 décès (encéphalite)** (*consulter le détail sur le site de Santé Publique France*). **Parmi tous ces cas, 92% sont survenus chez des sujets non ou insuffisamment vaccinés.** La France est engagée dans une stratégie d'élimination de la rougeole. Il est nécessaire qu'au moins 95 % des enfants soient vaccinés pour éliminer la rougeole.

Le recours à la vaccination **contre le papillomavirus**, qui n'est pas une vaccination obligatoire, progresse également. Ainsi taux de vaccination avec la première dose chez les jeunes filles ayant eu 15 ans en 2018 s'élève à 29,4%, alors qu'il était de 26,2% chez les jeunes filles ayant eu 15 ans en 2017 (+3,2 points). Cette couverture vaccinale reste encore très insuffisante.

## **3. Une surveillance continue des vaccins**

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) surveille de manière continue la sécurité d'emploi des vaccins (pharmacovigilance), notamment par le suivi des déclarations d'effets indésirables, effectuées par les patients ou par les professionnels de santé, et par la conduite d'études spécifiques ponctuelles menées dans le cadre d'une utilisation « en vie réelle » du vaccin.

Comme pour tous les médicaments, les vaccins peuvent provoquer des effets indésirables (ou effets secondaires). Les effets indésirables les plus fréquents sont une fièvre légère et une douleur ou une rougeur au point d'injection. Les effets indésirables rares et potentiellement graves font l'objet d'un suivi et d'investigations approfondies lorsqu'ils surviennent. La déclaration des éventuels effets indésirables, qu'ils soient graves ou non, par les professionnels de santé et par les patients, permet de confirmer et de préciser le profil de tolérance des vaccins après leur commercialisation.

A partir des données de pharmacovigilance disponibles, l'ANSM présentera en juin 2019 un premier état des lieux sur la sécurité des vaccins obligatoires chez les enfants de moins de 2 ans vaccinés pendant les années 2012-2017. Cet état de lieux sera accompagné de données concernant les 6 premiers mois de la mise en place de la réforme de l'extension des obligations vaccinales de janvier à juin 2018.

# L'ADHÉSION DES PARENTS ET DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ PROGRESSE

---

## 1. L'importance de la vaccination progresse dans l'opinion des jeunes parents

Dans le cadre du suivi de la mise en place des obligations vaccinales pour les enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, Santé publique France a réalisé deux enquêtes auprès de parents d'enfants âgés de moins de 2 ans<sup>1,2</sup>. Les résultats mettent en évidence :

- une amélioration des perceptions relatives à la vaccination et à l'adhésion aux obligations vaccinales,
- un effet positif des vaccinations obligatoires sur l'incitation des parents à faire vacciner leurs enfants nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 contre le ROR et le méningocoque C,
- le besoin d'explicitier cette mesure et de rassurer sur la sécurité des vaccins.

**Deux tiers des parents (67%) déclarent être aujourd'hui favorables à cette extension de 3 à 11 vaccinations obligatoires**, parmi lesquels 10% – selon leur souvenir – ne l'étaient pas en décembre 2017. Les efforts d'information doivent se poursuivre dans la durée, puisqu'en dépit de la communication mise en œuvre autour de la mesure, près de la moitié des parents (47%) indiquent ne pas savoir encore précisément ce qu'elle recouvre et un tiers s'estime mal informé sur ces obligations, particulièrement chez les plus modestes.

**L'importance de la vaccination pour la santé des enfants (91%) et pour la protection de la collectivité (87%) progresse nettement dans l'opinion des parents** (+5 points par rapport à juin 2018). Près de neuf parents sur dix (86%) adhèrent à l'idée que les nouvelles obligations vaccinales vont permettre d'augmenter le nombre de personnes vaccinées en France, et pour les trois quarts, réduire les épidémies (77%).

**La mise en place des obligations vaccinales a eu un effet positif auprès des parents sur leur décision de faire vacciner leur enfant contre le ROR et les infections à méningocoques.** 36% des parents d'enfants nés en 2017 – et par conséquent qui n'étaient pas concernés par les nouvelles obligations vaccinales – ont déclaré que leur choix de faire vacciner leur enfant contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (vaccin ROR) avait été influencé par ces obligations. De même, 39% des parents d'enfants nés en 2017 ont fait le choix de faire vacciner leur enfant contre le méningocoque C à la suite de la nouvelle loi.

**L'efficacité des vaccins est reconnue par 88% des parents** (+ 2 points par rapport à juin 2018). Cependant, il existe une forte demande d'information : 67% des parents ont besoin de mieux connaître les effets secondaires des vaccins, 54% leur composition, 47% leurs bénéfices et les maladies qu'ils évitent.

<sup>1</sup> Enquête Santé publique France/BVA réalisée par internet auprès d'un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 à 65 ans dont 321 parents d'enfants de 0 à 2 ans. Méthode des quotas. Juillet 2018.

<sup>2</sup> Enquête Santé publique France/BVA réalisée par internet auprès d'un échantillon national représentatif de 1002 parents d'enfants de 0 à 2 ans (500 enfants nés en 2017 et 502 enfants nés en 2018). Méthode des quotas. Février 2019.



## 2. L'adhésion des pédiatres et des médecins généralistes à la vaccination et aux nouvelles vaccinations obligatoires est élevée

- **Pédiatres**

L'Association française de pédiatrie ambulatoire (Afp) a réalisé une enquête en ligne auprès des pédiatres, en février 2019, sur la perception de l'obligation vaccinale. Au total, 615 pédiatres ont répondu à l'enquête. Il en résulte que **l'adhésion à la vaccination des pédiatres reste très forte (99%)** et les réticences à certains vaccins ne concernent que 14% d'entre eux. Les réticences quant aux vaccins du nourrisson portent tout d'abord sur le vaccin contre le rotavirus (8%), qui n'est recommandé que dans certains cas.

**L'extension des obligations vaccinales est jugée positivement par la presque totalité des pédiatres interrogés (96%).** Plus de trois quarts d'entre eux considèrent qu'elle simplifie leur relation avec les parents. Une majorité des pédiatres (69%) estime que l'obligation vaccinale s'est accompagnée d'une diminution de la réticence des parents vis-à-vis de la vaccination, et 23% d'entre eux qu'elle ne l'a pas modifiée.

- **Médecins généralistes**

Le Collège de la Médecine Générale (CMG), en partenariat avec Santé publique France, a interrogé les médecins généralistes sur leurs perceptions de la vaccination et de l'extension de l'obligation vaccinale. En février et mars 2019, 758 médecins généralistes ont répondu à un questionnaire en ligne sur leurs perceptions de la vaccination et de l'extension de l'obligation vaccinale. L'analyse de ce panel de médecins généralistes montre une adhésion forte à la vaccination mais aussi des réticences vis-à-vis de certains vaccins.

**Plus de 99% des médecins interrogés se déclarent favorables à la vaccination de façon générale.** Un tiers déclare néanmoins avoir des réticences vis-à-vis de certains vaccins (33%) : notamment celui contre le rotavirus (24%) et celui contre les infections à papillomavirus humains (22%).

**L'élargissement des obligations vaccinales est perçu comme une mesure positive par les trois quarts des médecins généralistes (75%).** Une forte proportion de médecins (86 %) déclare se sentir à l'aise pour expliquer cette réforme des obligations vaccinales aux parents. Pour 41% des généralistes, la loi simplifie leur relation avec les parents, 46% considérant que cela n'a pas entraîné de changements.

L'information par les pouvoirs publics et les professionnels de santé auprès des parents est encore essentielle, puisque près de la moitié (45%) des médecins interrogés déclarent que, selon eux, les réticences des parents depuis la mise en place de la nouvelle loi n'ont pas évolué et 28% estiment qu'elles ont diminué.



<sup>3</sup> Enquêtes en ligne menées en collaboration avec le Collège de médecine générale et l'Association française de pédiatrie ambulatoire

## RESSOURCES

---

> [Santepubliquefrance.fr](http://Santepubliquefrance.fr)

> [Solidarites-sante.gouv.fr](http://Solidarites-sante.gouv.fr)

**Pour accompagner la Semaine européenne de la vaccination, Santé publique France a réalisé :**

- un bulletin de Santé publique « Vaccination », édition nationale, avril 2019
- des bulletins de Santé publique « Vaccination », éditions régionales, avril 2019

**afin de donner un socle de connaissances à l'ensemble des régions de France.**

